



Contrat de la filière EAU

Version du 07 10 2013

Ce contrat de filière a été élaboré au sein du groupe EAU. Ce groupe réunit, les différents acteurs industriels de la filière ainsi que les représentants des Ministère du Redressement Productif et de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. A l'occasion de la réunion du COSEI, qui s'est déroulée le 09 octobre 2013, ce contrat a été présenté à Monsieur Arnaud Montebourg, ministre du redressement productif, et à Monsieur Philippe Martin, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, qui en ont approuvé le principe.

Préambule

La filière Eau regroupe l'ensemble des entreprises engagées dans l'étude, la conception, la construction des installations et ouvrages, la gestion des services d'eau et d'assainissement des collectivités et des industries, ainsi que celles du génie écologique et de la métrologie de l'eau et des milieux.

Les activités de ces acteurs contribuent à tous niveaux au cycle de l'eau, dont la gestion constitue un secteur crucial de développement économique, pour assurer les services de fourniture d'eau potable et d'assainissement, ainsi que le bon état des eaux et de la santé des écosystèmes aquatiques, des bassins versants et des eaux littorales. Elles contribuent également à l'attractivité économique des territoires sur lesquels elles interviennent.

Ces entreprises sont pour la plupart réunies dans des syndicats professionnels qui les défendent et les valorisent, des pôles de compétitivité et des clusters d'entreprises qui les accompagnent dans leur démarche d'innovation. La filière dispose d'une vision commune qu'elle veut exprimer à travers ce contrat. Atteindre les objectifs de ce contrat nécessite l'engagement des acteurs socio-économiques qui pourront être accompagnés et soutenus par l'Etat. Par ailleurs, une sensibilisation des collectivités locales, acteur incontournable, notamment dans le cadre de la commande publique innovante, sera nécessaire.

Une priorité : conforter et développer l'emploi en France par l'innovation, l'exportation et l'anticipation des approches concurrentielles, notamment celles des nouveaux pays émergents.

Pour cela les acteurs de la filière ont identifié cinq axes prioritaires de travail : la formation, les financements, l'innovation, la solidarité et l'internationalisation. C'est autour de ces axes que s'articuleront les travaux de la filière.

Carte d'identité de la filière

- La filière rassemble 900 entreprises industrielles et de services, et représente 38% du marché des éco-industries. Elle emploie 124 000 personnes et réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 16 milliards d'euros par an en France.
- La valeur ajoutée de la filière captage, traitement et distribution d'eau, collecte et traitement des eaux usées, est de **4,9 Md€** en 2010, soit **0,3% du PIB ; 52.000 ETP**.

Les principaux syndicats professionnels

- ❖ Sociétés d'ingénierie : Cinov, Syntec-Ingénierie
- ❖ Sociétés de services :
 - Gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement : FP2E, FDEI
 - Services de l'assainissement et de la maintenance industrielle : FNSA
- ❖ Entreprises de travaux sur des réseaux d'eau potable et d'assainissement : Canaliseurs de France
- ❖ Entreprises et industries du cycle de l'eau : UIE
 - Travaux de forages, captages, puits : SFEG
 - Travaux de génie civil : GCEE
 - Fabrication de dispositifs d'assainissement autonome : IFAA
 - Fabrication de systèmes de récupération et réutilisation de l'eau de pluie : IFEP
 - Fabrication d'équipements pour la dépollution des eaux pluviales : ISGH
 - Fabrication d'équipements pour le transport de l'eau (canalisations, robinetterie, fontainerie...) : ITEA
 - Fabrication d'équipements pour le traitement et l'analyse de l'eau : SIET
 - Fabrication de structures pour le stockage des eaux pluviales : STORM
 - Conception et construction d'installations de traitement de l'eau, valorisation des boues : Synteau ;
 - Fabrication des produits chimiques du traitement de l'eau : Syprodeau ;
- ❖ Entreprises de travaux de réalisation des installations de pompage : Sncorep
- ❖ Fabricants de pompes, agitateurs, compresseurs, robinetterie : Profluid

Clusters régionaux : Ea eco-entreprises – Swelia –Pôle environnement Limousin - WSM - Durapole

Les associations interprofessionnelles: PEXE, Pacte PME

Les plateformes de développement de l'innovation et de la R&D :

- ❖ Pôles de compétitivité : Eau, DREAM, HYDREOS, Mer Paca, Mer Bretagne, Axelera, Risques, Advancity
- ❖ Organismes développant le transfert de technologie : SAAT, Instituts Carnot ...
- ❖ Incubateurs d'entreprises innovantes : IncubAlliance, Agoranov ;
- ❖ Plateformes d'innovation : Provadems, Sipibel,

Les centres de formation et de recherche :

- ❖ Formation initiale et formation continue : ENPC, Centrale, Engées, INSA, ENSIL, ENSIACET, PolyTech, OIEau...
- ❖ Recherche : CNRS, CEA, IRSTEA, Ifremer, BRGM, Universités

Les institutions publiques :

- ❖ Ministères et leurs services déconcentrés : Ministères du Redressement productif (DGCIS), Ministère de l'Ecologie (CGDD, DEB), ONEMA, Agences de l'eau , Ministère de l'économie (DGT), Ministères de la santé (DGS), ANSES,
- ❖ BPIFrance, AFNOR, UBIFRANCE, ADIT, CEREMA

Ont participé aux réunions du groupe de travail du Comité d'orientation stratégique des éco-industries (Cosei)-Eau :

Les industriels

M. Daniel VILLESSOT (Président) [FP2E, pôle DREAM]
Yves BERNHEIM [IRH Environnement, pôle HYDREOS]
Jean-François CAILLARD [Suez Environnement]
Christophe CHEVILLION [Environnement SA]
Housep DERKEVOR KIAN [Artelia]
Michel DUTANG [Veolia, Pôle eau]
Cédric FAGOT [Endress-Hauser]
Patrick FAISQUES [Veolia]
Benoit GILMANN [Bio-UV, Swelia]
Laure HELARD [Profluid]
Xavier HUMBEL [IRH Environnement]
Christian LAPLAUD [G2C Environnement, EA environnement]
Florence LIEVYN [FNSA]
Tristan MATHIEU [FP2E]
Louis MEDICA [Veolia]
Virginie PEVERE [pôle Axelera]
Dominique RENAUDET [Safege Environnement]
Arnaud TREGER [ST Gobain PAM]
Maria VENES [UIE].

Les organismes publics

MRP/ DGCIS [Hoang BUI - Annie LARRIBET]
MEDDE/DEB [Virginie DUMOULIN - WIECZORKIEWICZ Emilie BABUT - Jean Pierre RIDEAU]
MEDDE/CGDD [Alain GRIOT - Stéphane COQUELIN - Samuel RIPOLL]
AFNOR [Karine DARI]
ONEMA [Philippe DUPONT - Estérelle VILLEMAGNE].

Le contrat de filière

Cinq axes prioritaires pour développer « l'école française » de l'eau

Dans un contexte d'évolution des réglementations, des normes et des marchés et de leurs impacts sur les investissements et l'emploi, la filière a besoin d'anticiper les mutations liées au changement global prévisible dans un avenir de plus en plus proche (climat, ressources, croissance et migration des populations), ce qui conduit à la mise en place de nouvelles orientations stratégiques et technologiques..

Le présent contrat de la filière Eau est ainsi organisé autour de cinq axes prioritaires dont les principaux objectifs sont de conforter et développer l'emploi et le savoir-faire de la filière Eau en France et à l'International :

- **Par l'innovation**

- Encourager la mise en œuvre de sites pilotes
 - Faire de la réglementation un levier et non un frein

- **Par la solidarité**

- Développer des partenariats créateurs de valeurs entre Grands Comptes et TPE/PME/ETI

- **Par l'internationalisation**

- Impulser les initiatives nationales, régionales ou professionnelles pour l'exportation de nos savoir-faire

- **Par le financement**

- Soutenir les entreprises dans leur démarche d'industrialisation et de développement sur le territoire et dans leur dynamique à l'export, au-delà du soutien à l'innovation.

- **Par la formation**

- Mettre en adéquation formation et nouveaux enjeux

Poursuivant les travaux conduits lors de la conférence environnementale 2013, la filière intègre la thématique « génie écologique et biodiversité » en s'appuyant sur les travaux du comité de domaine « Biodiversité et services écologiques » et du groupe de travail "génie écologique" existant. De cette manière, la filière étendra son périmètre au grand cycle de l'eau et anticipera les évolutions des activités, emplois et compétences associées au vote de la loi biodiversité qui interviendra en 2014 et la création de l'agence de la biodiversité en 2015.

Atteindre les objectifs de ce contrat nécessite l'engagement des acteurs socio-économiques qui pourront être accompagnés et soutenus par l'Etat. Par ailleurs, une sensibilisation des collectivités locales, acteur incontournable, notamment dans le cadre de la commande publique, sera nécessaire.

Axe prioritaire I : Encourager l'innovation pour renforcer la compétitivité du secteur de l'eau

Objectif Lever les freins et développer les leviers réglementaires pour libérer l'innovation	Action 1	Pilotes FP2E-UIE- Profluid	Calendrier 2013 - 2014
Objectif Accompagner les entreprises innovantes par des soutiens adaptés	Actions 2 et 3	Pilotes Ministères	Calendrier 2013-2014
Objectif Encourager les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre à la prise en compte de l'innovation dans les marchés publics et délégations de services publics	Action 4	Pilotes Syntec Ingénierie - Cinov -UIE	Calendrier 2013-2014

Axe prioritaire II : Accroître la solidarité de la filière et les relations grands-comptes/PME

Objectif Identifier les acteurs publics et privés de la filière afin d'améliorer la compréhension de son organisation et son poids économique	Action 5	Pilotes DGCIS	Calendrier 2013
Objectif Valoriser des partenariats grands comptes et TPE-PME-ETI	Action 6	Pilotes FP2E FDEI	Calendrier 2013-2014
Objectif Encourager les PME à être partenaires de projets européens	Action 7	Pilotes Ministères / pôles	Calendrier 2014
Objectif Faciliter et coordonner la mise en réseau	Action 8	Pilotes GT Eau	Calendrier 2014-2018

Axe prioritaire III : Impulser l'internationalisation des acteurs et leur compétitivité à l'export

Objectif Soutenir les entreprises sur les marchés à l'export	Action 9	Pilotes GT Eau	Calendrier
--	-----------------	--------------------------	-------------------

Axe prioritaire IV : Renforcer et faciliter l'accès aux financements

Objectif Renforcer l'accès aux financements	Action 10	Pilotes Ministères	Calendrier
Objectif Analyser l'impact du « in house » et proposer des évolutions	Action 11	Pilotes FP2e-FDEI- Syntec	Calendrier

Axe prioritaire V : Mettre en adéquation formation, réglementation et nouveaux enjeux

Objectif Mettre en adéquation la formation et les marchés	Action 12	Pilotes Ministères	Calendrier
---	------------------	------------------------------	-------------------

Fiche Axe prioritaire I

Encourager l'innovation pour renforcer la compétitivité du secteur de l'eau

Les priorités pour la R&D doivent être orientées vers une plus grande compétitivité des solutions éco efficaces. Les efforts doivent non seulement faciliter l'application et le respect des réglementations françaises, communautaires et internationales, mais aussi anticiper les nouveaux besoins technologiques ou sociétaux ainsi que les évolutions de marchés identifiés au travers d'une veille technologique internationale adaptée.

Rassemblant les priorités collectives du secteur de l'Eau, des symboles représentatifs de l'innovation du secteur sont notamment : « **l'usine d'épuration de la ville durable**, « **les réseaux d'eaux intelligents** » qui s'inscrivent dans l'appellation plus générique « Smart Water » (cf Annexe 4). Les entreprises présenteront d'autres projets concrets innovants et d'avenir pouvant conduire à la mise en place de démonstrateurs de grande ampleur, pour des marchés porteurs.

L'innovation doit être favorisée par des projets associant des entreprises et des organismes de recherche publics et privés et par la mise en réseau des pôles de compétitivité du secteur Eau et autres pôles du réseau des écotecnologies, des incubateurs et des autres structures. L'ensemble des outils de financement, y compris le PIA, pourra être sollicité et les efforts des entreprises innovantes seront ainsi soutenus, notamment au travers des financements de projets collaboratifs. Ces procédures de soutien pourront évoluer pour être rendues encore plus accessibles aux PME. La filière souligne l'importance de maintenir les financements de ce secteur à un niveau adéquat.

Des propositions seront établies par la filière sur l'évolution des réglementations vers des objectifs de résultats clairs, vérifiables et contrôlés sur le territoire, dans l'intérêt des usagers et consommateurs. Une attention particulière sera portée sur les possibilités de mise en œuvre, en France, de sites pilotes permettant le développement de solutions et procédés innovants. Cette approche doit associer les acteurs privés et les opérateurs publics concernés aux évaluations réalisées par l'administration.

En matière d'information des donneurs d'ordre, des guides de bonnes pratiques devront permettre de faire émerger dans la commande publique l'innovation portée par tous les acteurs de la filière.

Objectif : Lever les freins et développer les leviers réglementaires pour libérer l'innovation			
	Descriptif	Pilotes	Calendrier
Action 1	- Identifier les freins réglementaires et proposer des évolutions en termes de simplification administrative visant le même niveau d'exigence sanitaire et environnementale, assorties le cas échéant de mesures de contrôles des services de l'Etat.	FP2E - UIE – Profluid	2013-2014
	- Identifier les besoins en nouvelle réglementation et développer les leviers réglementaires pour répondre aux nouveaux enjeux environnementaux et sanitaires et proposer des évolutions pour y répondre	FP2E - UIE – Profluid	
	- Définir les modalités de concertation Etat / filière Eau en amont de l'élaboration des réglementations, en concertation avec les instances existantes.	GT EAU	

Objectif : Accompagner les entreprises innovantes par des soutiens adaptés			
	Descriptif	Pilotes	Calendrier
Action 2	- Maintenir et développer les outils de financements et de soutien publics, notamment des dispositifs de soutien aux entreprises par la mobilisation de la Banque Publique d'Investissement (BPI), le soutien à l'innovation, la pérennisation du CIR.	Ministères	2013-2014
	- Développer des outils de financement favorisant le transfert technologique et adaptés à des consortiums de PME.	Ministères	
	- Simplifier l'accès des entreprises aux soutiens financiers: poursuivre les travaux de simplification et de dématérialisation des procédures et élaborer un socle commun des dossiers.	Ministères	
Action 3	- Soutenir le développement de démonstrateurs de grande ampleur dédiés aux marchés porteurs en offrant la possibilité d'ouvrir le PIA au secteur de l'eau autour de thèmes fédérateurs : l'usine d'épuration de la ville durable, des réseaux d'eaux intelligents, des projets « Smart Water » dont la mise en œuvre permet de répondre durablement aux enjeux sanitaires, d'impact environnemental et d'optimisation des coûts d'investissement, d'entretien et d'exploitation [cf : annexe 4]	Ministères - CGI	2013-2018

Objectif : Encourager les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre à la prise en compte de l'innovation dans les marchés publics et les délégations de service public			
	Descriptif	Pilotes	Calendrier
Action 4	o Encourager les Collectivités locales à la mise en œuvre des appels d'offres innovants :		2014
	▪ Contribuer à l'élaboration de guides [par ex collaboration avec la DAJ sur le guide de l'innovation dans les marchés publics du secteur de l'eau], documents techniques favorisant la prise en compte de l'innovation dans le marché de l'eau.	SyntecIngénierie -Cinov - UIE	
	▪ Encourager l'innovation au sein des délégations de service public	FP2E/AMF/F NCCR	
	▪ Valoriser l'innovation en vue de son déploiement (ETV, Aquaplus...)	FP2E-GT Eau	
o Organiser des points réguliers sur les priorités des Agences de l'eau et de l'ONEMA en matière de financement de la R&D et de l'innovation		GT EAU- ONEMA	

Fiche Axe prioritaire II

Accroître la solidarité de la filière et les relations grands-comptes /PME

Les acteurs du contrat de filière affichent la volonté d'accélérer et d'intensifier le volume d'activités réalisées en partenariat entre les grands comptes et les TPE-PME-ETI.

Avec le soutien de l'Etat et des collectivités territoriales, les acteurs de la filière s'engagent à favoriser l'émergence de produits, procédés, équipements ou services nouveaux. Ils aideront à identifier les niches et opportunités d'innovation qui peuvent être développées par des TPE-PME-ETI, afin de conquérir de nouveaux marchés dans le respect des règles de la concurrence. Dans ce cadre, une attention particulière sera apportée au montage de projets collaboratifs associant PME, Grands Comptes et Institutions (ou Laboratoires) de recherche académique.

Pour toute entreprise qui participe à la chaîne de valeur de la filière, les acteurs de la filière Eau s'engagent à mettre en œuvre des échanges justes et équilibrés, dans le respect des engagements signés dans le cadre de la charte Pacte PME et de la charte de la médiation du Crédit : « Charte des 10 engagements pour des achats responsables », avec les entreprises de la filière pour l'ensemble des marchés nationaux. Pour les marchés internationaux, une attention particulière sera portée à l'intégration d'équipements ou de services, conformes aux règles européennes, voire nationales, en vue de valoriser les efforts de qualité et de savoir faire engagés et développés par les entités industrielles et de service. Les TPE-PME-ETI s'engagent à proposer et mettre en œuvre une organisation, une offre pertinente et compétitive en relation avec des cahiers charges réalistes liés aux besoins des marchés.

Un rôle important devra être joué par les structures collaboratives que sont les « grappes », « clusters » et réseaux, et les pôles de compétitivité.

La filière, dans sa démarche de déploiement pourra s'appuyer, si elle le souhaite, sur les outils mis à sa disposition et notamment l'instance du groupe COSEI filière Eau.

Objectif : Identifier l'ensemble des acteurs publics et privés de la filière afin d'améliorer la compréhension de son organisation et son poids économique			
	Descriptif	Pilotes	Calendrier
Action 5	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de la cartographie de la filière aux niveaux français et européen : acteurs publics et privés, organismes, entreprises, poids économiques ... 	Ministères	2014

Objectif : Valoriser les partenariats grands comptes et TPE-PME-ETI			
	Descriptif	Pilote	Calendrier
Action 6	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation en lien avec Pacte PME d'un bilan des plans d'actions engagées et des retombées Promouvoir sur les projets internationaux, les équipements répondant aux règles de qualité françaises 	FP2E- FDEI Grands comptes	≥2014

Objectif : Encourager et accompagner les PME à être partenaires de projets européens			
	Descriptif	Pilote	Calendrier
Action 7	<ul style="list-style-type: none"> Informar les entreprises des appels à projets en cours et des points de contacts nationaux Faciliter et accompagner les entreprises pour les amener à se positionner sur des projets européens de R&D 	Ministères Pôles de compétitivité	2013-2018

Objectif : Faciliter et coordonner la mise en réseau			
	Descriptif	Pilote	Calendrier
Action 8	<ul style="list-style-type: none"> Proposer une gouvernance permettant de renforcer la visibilité de la filière Eau au niveau du CNI Informar et mettre en relation les représentants des acteurs de la filière Coordonner les actions des différents acteurs Consolider les besoins, proposer des actions coordonnées visant à lever les barrières au développement de la filière 	GT EAU GT EAU GT EAU GT EAU	2014-2018

Fiche Axe prioritaire III

Impulser l'internationalisation des acteurs et leur compétitivité à l'export

La performance d'une filière à l'export est toujours conditionnée par un marché domestique fort. La France dispose de leaders mondiaux sur le secteur, d'un réseau important de PME innovantes, d'outils facilitateurs (CIR, ...) et de compétitivité (pôles, clusters). L'approche systémique du « mieux vivre en ville » est adaptée aux yeux des professionnels pour promouvoir et exporter les savoir-faire des entreprises des services et de l'ingénierie dans les domaines de la filière Eau.

En ce domaine, les engagements des entreprises sont de :

- favoriser l'introduction de technologies innovantes, issues de leurs expériences internationales, sur le marché français ;
 - favoriser la pénétration à l'export des TPE-PME de la filière Eau en les faisant bénéficier pour des raisons logistiques, des implantations préexistantes, des acteurs présents hors de nos frontières ;
 - collaborer avec les entités publiques (services ministériels, maîtres d'ouvrage ou autorités organisatrices), pour compléter les inventaires des structures publiques de service et d'ingénierie dans le domaine de l'eau, notamment celles échappant à la concurrence, afin d'évaluer leur impact sur l'innovation de la filière et sur le maintien et le développement d'un tissu d'entreprises aptes à innover et à l'exportation :
 - encourager les initiatives nationales, régionales ou professionnelles pour l'exportation de nos savoir-faire ; une attention particulière sera portée pour l'intégration d'équipements ou de services, conformes aux règles européennes, voire nationales, en vue de valoriser les efforts de qualité et de savoir faire engagés et développés par les entités industrielles et de service
- - améliorer les échanges Etat – entreprises pour la veille concurrentielle relative aux nouveaux produits ou services sur des pays cibles et sur des domaines listés par la filière, en complément à l'appui des structures déjà existantes (ADIT,...),
 - engager des actions pour favoriser l'accès des TPE ou PME aux outils de soutien à l'export.

Objectif : Soutenir les entreprises sur les marchés à l'export			
	Descriptif	Pilote	Calendrier
Action 9	- Evaluer en liaison avec BPI France, Ubifrance, AFD, OIEau et autres organismes européens, les retombées économiques pour la filière eau des actions engagées par ces différents acteurs ; élaborer des propositions d'amélioration en cas de besoin.	GT Eau	>2014
	- Proposer aux ministères des évolutions réglementaires (fiscalité de l'aide à l'export...) et/ou organisationnelles, et	Grands comptes- GT Eau	>2014
	- Valoriser les savoir-faire des PME sur des marchés internationaux .	GT Eau	

Fiche Axe prioritaire IV

Renforcer et faciliter l'accès aux financements

Le principe de la gestion de l'eau par bassin hydrographique (Agences de l'eau) et le système de financement du secteur de l'eau (principe « l'eau paye l'eau ») sont reconnus aux niveaux européen et international ; ils ont contribué au développement de l'« école française de l'eau » mondialement reconnue. Il est indispensable de préserver ces mécanismes pour que la filière conserve sa capacité d'investissements, sa position de leader mondial et sa capacité à générer des emplois sur le territoire.

Au plan international, le renforcement des relations entre la filière et les établissements publics, tel que l'AFD, pourra également permettre d'appuyer le positionnement de la filière française à l'international. Les soutiens financiers à l'exportation devront être liés à la fourniture préférentielle d'équipements performants et répondre à des priorités nationales ; des contrôles de la bonne application des dispositions des procédures existantes seront exercés.

Dans l'objectif de faciliter les activités des PME-ETI à l'international, des mécanismes de mise en place de fonds sectoriels seront précisés, prenant en compte les particularismes des investissements du domaine de la filière : forte intensité capitalistique et longs temps de retour. Il sera demandé à la BPI d'étudier la possibilité de proposer des modalités spécifiques au secteur de l'eau, adaptées aux modèles économiques rencontrés, pour le financement (taux, assiette) des efforts de R&D+I et pour l'exportation.

Dans le cadre du développement de la filière Eau, les financements européens représentent une opportunité pour faciliter la mise en œuvre de projets d'investissement dans ce secteur. Une meilleure coordination des actions de la filière auprès de l'UE sera recherchée, en liaison avec le SGAE¹ et la RP² pour plus d'efficacité dans la mobilisation de ces soutiens sur les marchés aidés par l'UE. Par ailleurs, le gouvernement français visera le maintien de la gestion durable de la ressource en eau dans les priorités de financements du FEDER³ et FEADER⁴ dans le cadre des futurs programmes 2014-2020.

Au-delà de ces financements publics, les entreprises rechercheront, avec le soutien des pôles de compétitivité, des soutiens financiers privés tels que ceux des fonds « corporate » des grands groupes du secteur, des bailleurs multilatéraux en complément aux financements nationaux, et enfin au « capital risque » qu'il conviendra de sensibiliser aux mérites des marchés porteurs du secteur Eau.

Enfin, et plus généralement, une distorsion des règles fiscales ou de concurrence applicables à des structures de natures différentes, publique ou privée, amoindrirait la portée de la stratégie gouvernementale pour la filière. Elle fragiliserait de plus le modèle économique actuel et impacterait la dynamique de R&D sur le territoire national et la capacité exportatrice des entreprises.

¹ SGAE : secrétariat général des affaires européennes

² RP : représentation permanente

³ FEDER : fonds européen de développement régional

⁴ FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

Objectif : Renforcer l'accès aux financements			
	Descriptif	Pilote	Calendrier
Action 10	- Maintenir, développer les outils de financements et de soutien publics, notamment des dispositifs de soutien aux entreprises par la mobilisation de la Banque Publique d'Investissement (BPI), le soutien à l'innovation, la pérennisation du CIR	Ministères	2013-2018
	-		
	- Solliciter la BPI pour qu'elle soutienne, en phase d'industrialisation les entreprises innovantes du secteur de l'eau -, Pallier l'absence d'investissements privés	Ministères/pôles de compétitivité GT Eau	

Objectif : Evaluer les impacts économiques des travaux, services et ingénierie « in house » sur le marché français et sur les capacités exportatrices des entreprises et sur l'innovation			
	Descriptif	Pilote	Calendrier
Action 11	Collaborer avec les entités publiques (services ministériels, maîtres d'ouvrage ou autorités organisatrices), pour analyser l'impact du « in house » (Sociétés Publiques Locales ou régies non soumises à la concurrence pour une durée indéterminée ou longue) sur la compétitivité de la filière Eau, à partir de données fournies par la DEB. Inciter à la tenue de rdv périodiques au sein de l'Autorité Organisatrice afin de tirer bilan des modes de gestion/ interventions précédents ou en cours et évaluer leur impact sur l'innovation de la filière et sur le maintien et le développement d'un tissu d'entreprises aptes à innover et à exporter	FP2E FDEI SYNTEC Ing. Pouvoirs publics	2013-2014

Fiche Axe prioritaire V

Mettre en adéquation formation et nouveaux enjeux

Renforcer la formation dans la filière pour conserver et élargir les compétences, ainsi que le développement de l'information auprès des donneurs d'ordre pour les sensibiliser aux enjeux liés à l'innovation pour l'eau, la biodiversité et la métrologie.

A ce sujet, et avec le soutien de l'État, les entreprises devront, pour faire face aux mutations techniques et économiques en cours :

- accompagner tous les salariés de la filière, à quelque niveau de responsabilité que ce soit, dans des actions de formation continue et de développement de carrière ;
- analyser et adapter les formations initiales existantes après inventaire des besoins ; ceux nés de l'innovation seront consolidés par les pôles de compétitivité; et des actions emplois-formations accompagneront ces approches.

Des actions seront conduites par la filière pour améliorer l'attractivité de ses métiers techniques, et en particulier de la maintenance des équipements électriques, électroniques, informatiques et mécaniques. La filière travaillera avec les acteurs de l'enseignement supérieur et des enseignements techniques, ainsi que les structures de formation des entreprises pour continuer à promouvoir « l'excellence française » en matière de gestion des ressources et des services innovants.

En matière d'information des donneurs d'ordre, des guides de bonnes pratiques et des formations complémentaires devront permettre de faire émerger dans la commande publique l'innovation portée par tous les acteurs de la filière. Des documents seront élaborés pour sensibiliser les donneurs d'ordre aux enjeux spécifiquement liés à la préservation de la biodiversité et à l'introduction de la métrologie environnementale.

Objectif : Mettre en adéquation la formation et les marchés			
	Descriptif	Pilote	Calendrier
Action 12	- Recenser les formations existantes (formations initiales, formations continue) par sous-filière et identifier les nouveaux besoins - Proposer le développement de référentiels de formation	Ministères	2013-2014

Engagements réciproques de l'Etat et des acteurs de la filière

Chacune des actions du contrat de filière est porteuse d'engagements réciproques de l'Etat et des acteurs de la filière.

	Engagements de l'Etat	Engagements des acteurs de la filière
<p>Axe prioritaire I</p> <p>Encourager l'innovation pour renforcer la compétitivité du secteur de l'eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier et prendre en compte les besoins d'évolutions réglementaires et de contrôle • Consulter les syndicats professionnels représentatifs en amont de l'élaboration de nouvelles dispositions réglementaires • Associer la filière aux groupes de travail gouvernementaux sur la Prospective • Lancer un nouvel appel à projets éco industrie en 2013 • Soutenir le développement de démonstrateurs de grande ampleur dans le domaine de l'eau • Mobiliser la DAJ du ministère de l'économie et des finances sur les propositions des entreprises pour la prise en compte de l'innovation dans la commande publique • Poursuivre le déploiement d'ETV • Promouvoir les actions engagées par les acteurs industriels • Améliorer la lisibilité sur les différentes sources de soutien à l'investissement ou à l'innovation : guide actualisé des soutiens, synthèse des budgets et mécanismes des agences de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Etre force de propositions d'évolutions réglementaires • Participer et être force de propositions • Participer aux réflexions sur la prospective initiées par le gouvernement • Structurer des projets collaboratifs portés par des PME et accompagnement des Pôles de compétitivité pour l'émergence des projets • Mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière sur les démonstrateurs • Elaborer des propositions pour améliorer la prise en compte de l'innovation dans la commande publique • Participer aux travaux de coordination pour le déploiement de l'ETV • Créer des démarches fédératrices des syndicats professionnels visant des objectifs de qualité, sécurité, innovation (par exemple validation de guides après examen des propositions) • Diffuser et valoriser les informations

Axe prioritaire II	Accroître la solidarité de la filière et les relations grands-comptes/PME	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les soutiens aux pôles de compétitivité et clarifier leurs champs d'actions respectifs. • Réalisation de la cartographie la filière aux niveaux français et européen : acteurs publics et privés, organismes, entreprises, poids économiques • Pérenniser le soutien à pacte PME • Promouvoir la filière eau au sein du CNI 	<ul style="list-style-type: none"> • Rechercher le soutien de l'ensemble des acteurs de la filière dans le respect des règles de concurrence • Participer aux travaux en répondant aux demandes des Ministères • Identifier un budget spécifique pour les partenariats avec PME/TPE • Promouvoir la filière eau au sein du CNI • Réaliser des bilans des actions engagées dans le cadre de la filière au bénéfice des PME
Axe prioritaire III	Impulser l'internationalisation des acteurs et leur compétitivité à l'export	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer en liaison avec BPI France, Ubifrance, AFD, l'AFII, les organismes régionaux et européens, les retombées économiques pour la filière eau des actions engagées par ces différents acteurs; élaborer des propositions d'amélioration en cas de besoin. • Promouvoir la performance des produits et des services • 	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser à l'export le savoir faire national • Elaborer des propositions d'évolutions réglementaires (fiscalité de l'aide à l'export...) et/ou organisationnelles • Développer les activités entre TPE/PME et grands comptes afin d'améliorer la visibilité de leur savoir faire
Axe prioritaire IV	Renforcer et faciliter l'accès aux financements	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier la faisabilité et l'opportunité de la mise en place d'un fonds spécifique de la BPI pour le secteur de l'eau • Etudier et prendre en compte les besoins d'évolutions par rapport au développement du « in house » • Encourager les autorités organisatrices publiques et les représentants des agences de l'eau à intégrer le groupe de la filière EAU 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'image capitalistique de la filière Eau et élaborer des propositions d'évolution • Analyser le développement des SPL et leurs impacts sur la filière de l'eau • Contribuer à la recherche d'investissements privés

Axe prioritaire V

Mettre en adéquation formation, réglementation et nouveaux enjeux

- Recenser les formations existantes
 - Assurer et coordonner une représentation des acteurs économiques de la filière
 - Mettre en place les formations initiales nécessaires, après constat
 - Mettre en place les formations continues nécessaires
 - Participer aux groupes de travail initiés par les pouvoirs publics
-